



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK MSP120 CREDENCES

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik GmbH
An der Bundesstrasse 16
33829 Borgholzhausen, Germany
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES

Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023

Numéro de révision 1.05

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS. | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|---|-----------------------------|-------------|--|--|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane 1 - <2.5 % | (014-049-00-0) 220-449-8 | 2768-02-7 | Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226) | - | - | - | 01-2119513215-52-XXXX |
| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate 0.1- <1 % | 258-207-9 | 52829-07-9 | Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361f) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) | - | - | - | 01-2119537297-32-XXXX |

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|---------------------|-----------------------------|------------|--|---|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Méthanol 67-56-1 | (603-001-00-X) 200-659-6 | 1 - <2.5 | Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225) | STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10% | - | - | 01-2119433307-44-XXXX |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Triméthoxyvinylsilane | (014-049-00-0) 220-449-8 | 2768-02-7 | - | - | - | 11 | - |
| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate | 258-207-9 | 52829-07-9 | - | - | - | - | - |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Conseils généraux | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

| Nom chimique | Union européenne | France |
|--------------|------------------|------------------|
| Méthanol | TWA: 200 ppm | VLEP 8h: 200 ppm |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

| | | |
|---------|---------------------------------|--|
| 67-56-1 | TWA: 260 mg/m ³ * | VLEP 8h: 260 mg/m ³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m ³ Peau |
|---------|---------------------------------|--|

| Nom chimique | Union européenne | France |
|---------------------|------------------|---|
| Méthanol 67-56-1 | - | 15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 27,6 mg/m ³ | |
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 3,9 mg/kg pc/jour | |

| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9) | | | |
|---|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À court terme À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 2.82 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 1.6 mg/kg | |

| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 18,9 mg/m ³ | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 7,8 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Oral(e) | 0,3 mg/kg pc/jour | |

| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 0.8 mg/kg | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 0.4 mg/kg | |

Predicted No Effect Concentration (PNEC)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|--|--|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.34 mg/l |
| Eau de mer | 0.034 mg/l |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 110 mg/l |

| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9) | |
|---|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.018 mg/l |
| Eau de mer | 0.0018 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 29 mg/kg |
| Sédiments marins | 2.9 mg/kg |
| Terrestre | 5.9 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
- Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|-------------------------------|
| État physique | Solide |
| Aspect | Pâte |
| Couleur | Transparent, incolore |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|---|--------------------------|-----------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | >= 61 °C | CC (test en vase clos Closed Cup) |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

| | | |
|--|-------------------------------|-----------------------------------|
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | Sans objet. Insoluble dans l'eau. |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité dynamique | 5000 - 10000 Pa.s | |
| Hydrosolubilité | Réagit avec l'eau. | |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | |
| Densité relative | 1.05 | |
| Densité apparente | Aucune donnée disponible | |
| Densité de liquide | 1.04 - 1.06 g/cm ³ | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| VOC content | Aucune donnée disponible |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

| | |
|---|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun(e). |

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. De petites quantités de méthanol

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

dangereux (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|----------------------|---|
| Inhalation | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec la peau | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. |
| Ingestion | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (inhalation-vapeurs) 139.70 mg/l

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|---|--------------------------------------|---|
| Triméthoxyvinylsilane | LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401 | = 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403 |
| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate | LD50 (Rattus) > 2000 mg/kg OECD 423 | LD50 (Rattus) > 3 170 mg/kg OECD 402 | =500 mg/m ³ (Rattus) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| | Lapin | Cutané(e) | 0.5 mL | 24 heures | Non irritant |

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau | Lapin | Cutané(e) | | | Non irritant |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux | Lapin | œil | | 24 heures | Non irritant |

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux | Lapin | œil | | | Lésions oculaires |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut produire une réaction allergique.

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|--|
| OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Cutané(e) | Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée |

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|---|--------|-------------------|---------------|
| OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée, test de Buehler | Cobaye | Cutané(e) | sensibilisant |

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|--|--------|-------------------|--|
| OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | | Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée |

Mutagenicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---|----------|--------------|
| OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries | in vitro | Non mutagène |

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|--|--------|-------------|
| OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement | Rat | Inclassable |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|--|------------|------------------------------|
| OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal | Rat, Lapin | toxique pour la reproduction |

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---|--------|--------------------|---------------|--------------------|-------------|
| OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours | Rat | Inhalation vapeurs | | 90 jours | 0.058 NOAEL |

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|--|--|------------------------------------|--|-----------|------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7 | EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3 | LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss) | - | EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna) | | |
| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate 52829-07-9 | EC50 72Hr 0.705 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) | LC50 (96h) = 5.29 mg/l (Oryzias latipes) | - | LC50 48Hr 8.58 mg/l (Daphnia magna) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|--|--------------------|--------|---|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG) | 28 jours | DBO | 51 % N'est pas facilement biodégradable |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

| | | | |
|--------|--|--|--|
| 301 F) | | | |
|--------|--|--|--|

Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate (52829-07-9)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|-------------------------------|----------------|
| OCDE, essai n° 303 : Essai de simulation - Traitement aérobie des eaux usées - A : Unités de traitement par boues; B : Biofilms | 28 jours | Carbone organique total (COT) | 24 % Modéré(e) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--|------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane | 1.1 |
| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate | 0.35 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--|---------------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)sébacate | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES

Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023

Numéro de révision 1.05

| | |
|--|----------------|
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Sans objet |

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: International Air Transport Association
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|--|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW | Valeur limite biologique |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP120 CREDENCES
Remplace la version : 19-août-2022

Date de révision 04-janv.-2023
Numéro de révision 1.05

| | |
|--|-------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)
European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 04-janv.-2023

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 3 9 11 15 16

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité